

Soutien à l'amélioration de la desserte des zones logistiques

REGION ILE-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

L'amélioration de la desserte des zones logistiques a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des équipements logistiques et des zones accueillant des activités logistiques, en aidant à la construction, l'adaptation ou la sécurisation d'infrastructures d'accès, de circulation ou de stationnement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les collectivités et institutions gestionnaires de voirie ou de zone.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Ce dispositif vise :

- la construction ou modernisation d'infrastructures d'accès à des zones accueillant des activités logistiques,
- la création ou sécurisation de places de stationnement destinées aux poids lourds à proximité immédiate du réseau routier d'intérêt régional ou d'une zone accueillant des activités logistiques,
- l'installation d'équipements de voirie permettant le développement des systèmes de transport intelligents et coopératifs pour améliorer la connaissance des flux logistiques existants et d'anticiper l'utilisation de véhicules autonomes et connectés pour le transport de marchandises.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représente jusqu'à 50% des dépenses éligibles plafonnées selon les cas :

- à 800 000 € (ou 1 M€ si la zone desservie comporte une station GNV) pour les infrastructures d'accès aux zones logistiques,
- à 8 000 € par place de stationnement poids lourd,
- à 500 000 € pour les équipements C-ITS.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Les porteurs de projet intéressés peuvent prendre contact avec les services de la Région pour établir un dossier de demande de subventions.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Transport

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE